PROCÈS-VERBAL

d'une assemblée publique de la *Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration* tenue le mercredi 26 avril 2006 à 19 h, à l'hôtel de ville, à la salle du conseil, au 275, rue Notre-Dame Est, Montréal.

Objet : Étude des politiques financières de la Ville de Montréal

SONT PRÉSENTS:

M. Alan DeSousa, FCA, président

Membre du comité exécutif Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Edward Janiszewski, vice-président

Maire de la Ville de Dollard-Des-Ormeaux

M. Ronald Bossy

Conseiller d'arrondissement Arrondissement du Sud-Ouest

M. Sammy Forcillo

Membre du comité exécutif Conseiller de ville Arrondissement Ville-Marie

Mme Maria Tutino

Mairesse de la Ville de Baie d'Urfé

M. Bertrand A. Ward

Conseiller de ville Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

EST ABSENT:

M. James V. Infantino (absence non-motivée)

Conseiller de ville Arrondissement de Montréal-Nord

INVITÉS:

MM.: Robert Lamontagne

Directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville de Montréal

Gérald Plouffe

Directeur du plan d'affaires et du budget. Service des finances

Jacques Marleau, financemetn gestn de la dette Normand Lefebvre, dir compatalbiét Sylvain Gouin, conseiller budget Louise Richard-Villalpando, directrice

Assistance : 15 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

M. DeSousa souhaite la bienvenue au public et souligne la présence de M. Frank Zampino, président du comité exécutif et de celle de Mme Karen Marks, mairesse de la Ville de Westmount. Puis, il invite les commissaires à se présenter. Il présente M. Robert Lamontagne, directeur principal du Service des finances et trésorier de la Ville. M. Lamontagne présente les personnes de son équipe : M. Gérald Plouffe,

directeur du budget et du plan d'affaires; M. Normand Lefebvre, directeur de la comptabilité; M. Jacques Marleau, directeur du financement et de la gestion de la dette; Mme Louise Richard-Villalpando, chef de division; M. Syvlain Gouin, conseiller budgétaire.

M. DeSousa précise que l'assemblée de ce soir porte sur l'étude des politiques financières et s'inscrit dans le cadre des travaux de la Commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration et porte sur l'étude des politiques budgétaires.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de la conseillère Maria Tutino, appuyée par le conseiller Sammy Forcillo, l'ordre du jour est adoptée.

3. Présentation du programme d'activités de la commission

M. DeSousa présente le calendrier 2006 des travaux de la commission :

Sujet d'étude	Date d'étude
Les politiques budgétaires	objet d'étude de la présente assemblée
Le processus budgétaire	le 11 mai
Les dépenses mixtes et les clés de répartition	le 6 septembre
Le rôle d'évaluation 2007-2009	le 19 septembre
Le coût de la gestion de l'eau	ce sujet sera étudié lors de l'étude du budget 2007 de la Ville, soit à l'automne prochain.

Il rappelle que le programme d'étude de la commission a été adopté, à l'unanimité, par les membres du conseil d'agglomération, lors de sa séance du 30 mars dernier.

Il ajoute que les prochaines assemblées publiques de la commission seront annoncées par le biais de communiqués de presse, sur le portail de la Ville de Montréal, ainsi que sur la page Internet de la commission. De plus, tous les élus reçoivent une invitation par courriel.

4. Étude des politiques financières

- M. DeSousa explique le déroulement de l'assemblée. Parmi les étapes subséquentes à l'assemblée de ce soir, il informe le public que la commission déposera son rapport et ses recommandations au conseil d'agglomération du 29 mai. Il appartiendra par la suite au comité exécutif et au conseil d'agglomération de décider des suites à donner à ces recommandations. Puis, il invite M. Lamontagne à débuter sa présentation.
- M. Lamontagne rappelle que la Ville de Montréal est composé de trois instances décisionnelles, le conseil d'agglomération, le conseil municipal et les conseils d'arrondissements. Il mentionne que les politiques financières visent à encadrer et à structurer toutes les étapes de la gestion financière à la Ville de Montréal et s'appliquent aux trois instances décisionnelles. Sur le plan des marchés financiers, la Ville de Montréal présente un seul bilan financier lequel inclus l'état de la dette pour l'ensemble des instances. L'inclusion des politiques financières au budget a pour effet d'encadrer le plan d'affaires et le processus budgétaire et de maintenir, par conséquent, la cote de crédit de la Ville auprès des créanciers.

Il mentionne que les énoncés détaillés des politiques sont disponibles sur la page Internet du Service des finances de la Ville. Il invite Mme Richard-Villalpando à présenter les grandes lignes des politiques financières.

Mme Richard-Villalpando explique que les politiques visent à assurer une saine gestion des fonds publics, à encadrer les gestionnaires et les élus lors de la prise de décisions ainsi qu'à maintenir la cote de crédit de la Ville. Elle précise que les politiques respectent les principes de l'organisme The Governement Finance Officers Association (GFOA), principes qui sont favorisés par le ministère des Affaires Municipales et des Régions (MAMR). Elle trace un bref historique des diverses politiques budgétaires adoptées par le conseil municipal depuis 2002. Elle précise qu'en janvier 2006, la Commission spéciale du conseil d'agglomération d'étude du budget 2006 a mandaté le Service des finances afin de réviser les politiques en tenant compte du nouveau cadre de gouvernance.

Mme Richard-Villalpando passe en revue chacune des politiques financières :

- La politique de l'équilibre budgétaire. Cette politique vise à ce que la Ville respecte ses obligations légales à ce chapitre par la mise en mise place de mécanismes d'encadrement et d'outils pour le maintien de cet équilibre. La Ville doit assurer un suivi de l'équilibre budgétaire en cours d'année afin de procéder aux correctifs nécessaires.
- La politique des équipements et des infrastructures. Cette politique a pour objectif de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures en bon état. La Ville doit disposer d'un inventaire de son actif immobilier et elle doit s'assurer d'avoir une stratégie d'allocation des ressources qui répond adéquatement aux besoins en la matière. Cette politique permet de prioriser les investissements (PTI) et d'utiliser les programmes de subventions disponibles.
- La politique de gestion des dépenses. Par cette politique, la Ville définit les principes qui doivent guider les gestionnaires dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et de services. Les transactions doivent être effectuées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie.
- La politique de réserve de fonds. Cette politique détermine les mécanismes de constitution et les modalités d'utilisation des réserves, lesquelles relèvent soit du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou des conseils d'arrondissements. Ces réserves permettent de faire face aux imprévus en cours d'année.
- <u>La politique des sources de revenus</u>. Cette politique définit les principes devant guider la Ville dans ces décisions concernant le financement de ses services et de ses activités. Elle a pour objectif d'encourager la diversification des revenus.
- La politique de gestion de la dette. Cette politique encadre les décisions relatives à l'endettement afin de maintenir une situation financière saine. Elle vise à respecter la capacité de payer de la Ville et à protéger ou à améliorer sa capacité d'emprunt. Elle stipule notamment que la Ville prévoit augmenter le paiement comptant des dépenses récurrentes en immobilisations, telles que les dépenses liées à la réhabilitation des infrastructures. Cette politique prévoit aussi le règlement du déficit actuariel des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal.
- <u>La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.</u> Cette politique permet l'identification et la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence significative sur sa situation financière.

Mme Richard Villalpando termine sa présentation en mentionnant que la Ville compte déposer quatre nouvelles politiques au cours de l'année 2006 et qui porteront sur les sujets suivants:

- la création de fonds
- la planification stratégique
- le développement durable
- les mesures d'urgence

M. DeSousa mentionne que les libellés des énoncés des politiques seront revus par le Service des financières de manière à ce qu'elles s'appliquent à toutes les instances décisionnelles.

5.0 Période de questions du public

- M. Desousa invite les intervenants à s'adresser à la commission.
- M. André Cardinal, citoyen et ex-conseiller municipal, souligne

Mme Karen Marks, mairesse de la ville de Westmount, réfère à la Politique de l'équilibre budgétaire et note que la Ville de Montréal a utilisé un montant de 52,2 M\$ en provenance de ses surplus pour équilibrer son budget 2006. Elle est d'avis que la Ville aurait du réduire les dépenses du budget plutôt que d'utiliser une partie du surplus. Elle s'interroge pourquoi ce choix n'a pas été fait. Elle est d'avis qu'il serait logique d'utiliser les surplus seulement à titre de mesure de dernier recours. Elle se questionne sur le fait que la politique qualifie de raisonnable une telle pratique et sur l'utilisation du surplus qui sera faite lors des prochains budgets.

- M. DeSousa explique qu'il s'agit d'une pratique comptable couramment utilisée par les municipalités laquelle consiste à équilibrer une partie du budget par une affectation du surplus. Il ajoute que les surplus sont dégagés suite aux taxes payées en excédant par les contribuables; l'utilisation du surplus permet de remettre ces montants aux citoyens.
- M. Lamontagne est également d'avis que l'affectation du surplus aux fins de l'équilibre budgétaire doit être une mesure de dernier recours. L'objectif de l'Administration municipale, au cours des prochaines années, est de réduire graduellement son utilisation à 0\$. Il note qu'en 2002, le surplus imputé au budget de la Ville était d'environ 140 M\$. Le budget 2007 sera aussi équilibré grâce à une partie des surplus. Il explique que l'utilisation du surplus est une mesure transitoire afin de permettre à la Ville de trouver de nouvelles sources de revenus, notamment. Il ajoute que les politiques démontrent clairement que l'Administration veut constituer des réserves de fonds pour parer aux imprévus; cette réserve était de 57 M \$ en 2005. Il souligne que l'Administration réévalue ses choix budgétaires concernant les dépenses et la taxation lors de chaque exercice budgétaire.
- M. Forcillo fait remarquer que la gestion de l'Administration municipale a permis de générer des surplus lesquels ont permis de réduire de fardeau fiscal des contribuables de l'ensemble de l'Île de Montréal dans le cadre du budget 2006.

Mme Mark réfère à la Politique sur les équipements et les infrastructures et demande des précisions relativement à la sélection et à l'approbation des projets du Programme triennal d'immobilisation (PTI) incluent dans le budget. Elle note que les pourcentages du budget du PTI dédié aux diverses familles (eau, réseau routier, immeuble, véhicule, etc.) varient peu d'année en année. Elle demande s'il s'agit

d'une mesure de la politique car aucune mention n'est faite à ce sujet. Elle est d'avis que la politique doit refléter la contribution des villes reconstituées et qu'un pourcentage d'investissement en PTI devraient être établi pour les villes reconstituées afin que leurs contributions retournent aux citoyens de ces communautés.

 M. Lamontagne répond que les taux de répartition des budgets aux diverses catégories du PTI ne sont pas fixes et qu'ils doivent pouvoir varier en fonctions des besoins d'investissement et de mise à niveau requis par les infrastructures routières, d'aqueduc, le parc immobilier, etc.

Mme Mark note que l'agglomération contribuent à environ 20 % du financement du PTI de l'agglomération. Elle demande si la politique garantit que les enveloppes budgétaires allouées au PTI des villes reconstituées seront équivalentes à leur contribution de 20%.

- M. Lamontagne explique que la stratégie de réhabilitation des infrastructures peut faire en sorte que les enveloppes budgétaires dédiées au PTI d'agglomération varient d'une année à une autre. Ainsi, il se pourrait que les investissements requis à ce chapitre dépassent le taux de contribution (20%) des villes reconstituées, tout comme il pourrait être moindre.
- M. DeSousa souligne que les besoins des villes varient selon leur niveau de développement. Certaines villes requièrent davantage d'investissements car elles sont en croissance. Un pourcentage fixe ne permettrait pas de tenir compte de la variation des besoins des villes. Il est d'avis qu'il est dans l'intérêt de l'agglomération que les stratégies d'investissements soient établis en tenant compte de l'ensemble des besoins des villes.

piste 6 18 min 30

- 5.0 Période de question des membres de la commission
- 6.0 Période de question des membres du conseil municipal
- 7.0 Délibération et adoption des recommandations
- 7.0 Levée de l'assemblée

Sur une proposition de la conseillère Manon Barbe, appuyée par le conseiller Jean-Marc Gibeau,

« ORIGINAL SIGNÉ »

« ORIGINAL SIGNÉ »

Alan DeSousa, FCA président

André Maisonneuve secrétaire-recherchiste